



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
<b>Représentants FSU</b>	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Absente
TASSIUS Denise	Présente
<b>Représentants SPEG</b>	
BOUDHAU Marlène	Suppléant Grégory Létin
GERARDIN Frédéric	Présent
REMI Céline	Présente
<b>Représentants UNSA Education</b>	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Absente
<b>Direction du pôle Guadeloupe</b>	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'UA)	Présente
<b>Personnel du pôle universitaire</b>	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Absente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 8h30.

Le secrétaire adjoint de séance est Monsieur Grégory LETIN.

	<b>Membres</b>
Présents	7
Représentés	1
Absents	2
<b>Total</b>	<b>10</b>

**L'ordre du jour est établi comme suit :**

**A- Approbation du relevé de décisions du CSAS du mardi 13 juin 2023**

**B- Affaires ressources humaines**

1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs - année 2024
2. Campagne d'emplois BIATSS - année 2024

**C- Questions diverses**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** propose une revue des évènements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** note les questions diverses des membres du CSAS. On enregistre neuf questions diverses. **Monsieur Gérardin** pose trois questions diverses au sujet du local syndical, de l'implantation de l'université à Saint-Martin et de la formation spécialisée pour les membres du CSAS. **Madame Carène** pose deux questions diverses à propos du repyramidage des BAP scientifiques en ASI et une question concernant l'autorisation de sortie pour le personnel technique de laboratoire lorsqu'il doit se rendre dans divers établissements pour acquérir du matériel de travaux pratiques. **Madame Aubatin** pose trois questions au sujet du nettoyage de la bibliothèque universitaire, de l'état de la route au niveau de l'UFR santé et de la BU et une question relative aux postes BIATSS vacants au niveau de pôle Guadeloupe. **Madame Tassius** pose une question au sujet de la formation spécialisée. **Madame Rémi** pose une question relative aux habitacles pour les protections périodiques usagées, à l'application « hyperplanning » et à un guide pour le nouveau personnel. **Monsieur Létin** pose une question relative au CET sur l'application « Timmi absences ».

**A. Approbation du relevé de décisions du CSAS du mardi 13 juin 2023**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le relevé de décision du précédent comité social d'administration spécial du mardi 13 juin 2023.

**Monsieur Gérardin** rappelle sa demande de procès-verbal pour un CSAS en indiquant qu'il s'agit d'un relevé d'avis et non un relevé de décision.

**Madame Aubatin** demande si on aura un procès-verbal ou un relevé de décision pour le CSAS sachant qu'il n'y a pas de règlement intérieur.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** précise que la question a été posée au service juridique et qu'elle est dans l'attente d'un retour. Elle explique qu'à ce jour, le pôle éprouve une difficulté humaine et financière afin de réaliser des procès-verbaux.

**Madame D'Arbaud** précise que le règlement intérieur du CSAS découle du règlement intérieur du CSA voté dans les instances centrales de l'établissement qui découle lui-même du décret. Elle indique que le règlement intérieur du CSAS cadrera le document attendu.

**Madame Rémi** demande s'il y a, au niveau du pôle, un agent ayant une compétence juridique.

**Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe** précise qu'il y a une direction des affaires juridiques au sein de l'établissement. En ce sens, les documents du pôle sont transmis afin d'avoir un avis.

**Madame D'Arbaud** précise qu'elle effectue une première vérification des dossiers au sein du pôle et qu'ensuite la validation des documents est effectuée par la direction des affaires juridiques de l'université.

**Madame Rémi** souhaite connaître les textes réglementaires qui régissent le CSAS et demande à ce qu'il y ait des traces écrites détaillées des propos tenus en CSAS quel que soit le coût. Elle indique être satisfaite de la formation spéciale reçue pour les élus du CSA.

**Madame D'Arbaud** précise l'intitulé du décret qui concerne le CSA et annonce que le règlement intérieur cadrera le fonctionnement du CSAS.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique que cette discussion se poursuivra lors du point sur les questions diverses et demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le relevé de décisions du CSAS du mardi 13 juin 2023 avec la modification indiquée par Monsieur Gérardin.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	3	3	2	8
Abstention(s)				0
Contre		3		3
Pour	3		2	5
<b>Avis favorable</b>				

**Le relevé de décisions est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.**

## **B. Affaires ressources humaines**

### **1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs - année 2024**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs. Elle explique qu'après vérification administrative certains postes ne figurent pas sur le tableau car les pièces administratives n'étaient pas conformes.

**Madame Aubatin** demande plus de précision sur les intitulés des sections CNU des postes.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** apporte les précisions demandées.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	3	3	2	8
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	3	2	8
<b>Avis favorable</b>				

**Le tableau relatif à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

### **2. Campagne d'emplois lecteurs - année 2024**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau de la campagne d'emplois lecteurs- année 2024.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	3	3	2	8
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	3	2	8
<b>Avis favorable</b>				

**Le tableau de la campagne d'emplois lecteurs - année 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

## 2. Campagne d'emplois BIATSS - année 2024

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau de la campagne d'emplois BIATSS- année 2024.

**Monsieur Gérardin** trouve que le nombre de postes publiés est faible.

**Madame Carène** propose de recruter des contractuels surtout lorsqu'il s'agit de poste technique et que si l'agent donne satisfaction, qu'il serait souhaitable d'ouvrir des concours en interne.

**Madame Aubatin** souhaite que les demandes de contrats de contractuels soient anticipées et s'interroge sur le contingent de contractuels trop importants dans l'établissement.

**Monsieur Gérardin** pense qu'on devrait publier les postes étant donné que les lauréats disposent d'une année de stage durant laquelle l'établissement peut vérifier s'il donne satisfaction ou non.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique que le tableau est conforme aux demandes effectuées par les composantes. Elle informe que le recrutement de la RAF de l'UFR SJE est en cours et indique que les doyens et les RAF seront sensibilisés sur la nécessité d'anticipation des contrats des contractuels. Elle souligne l'importance de chaque recrutement afin que les missions correspondent aux besoins et aux compétences attendus pour une meilleure organisation administrative.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	3	3	2	8
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	3	2	8
<b>Avis favorable</b>				

**Le tableau de la campagne d'emplois BIATSS - année 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

### C. Questions diverses

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond à Monsieur Gérardin au sujet du local syndical en expliquant que le service juridique apportera une réponse et que dans l'attente une demande de réservation de salle peut être envoyée au pôle Guadeloupe.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond à la question relative à l'implantation de l'UA à Saint-Martin en expliquant qu'il s'agit d'un projet en cours de discussion.

**Madame D'Arbaud** apporte des précisions concernant les formations spécialisées du CSAS. Elle indique qu'elles seront mises en place une fois que le règlement intérieur du CSAS sera voté.

**Madame Carène** interpelle sur le fait que le repyramidage de la BAP J est favorisé par rapport aux BAP scientifiques et demande s'il est possible de favoriser le repyramidage de B à A pour les BAP scientifiques.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond à Madame Carène concernant le repyramidage en BAP scientifique en indiquant qu'elle prend note et qu'elle soumettra la question à l'administration générale.

**Madame D'Arbaud** répond à la question sur les autorisations de sortie en indiquant qu'elle transmettra l'interrogation au service des ressources humaines.

**Madame D'Arbaud** répond à la question de Madame Aubatin en précisant que le marché de nettoyage comporte une fréquence de passage définie ce qui induit le montant du marché. Elle demande aux services et composantes d'adresser par mail les dysfonctionnements constatés. Elle affirme que l'élaboration du marché de climatisation est en cours.

**Monsieur Létin** pose une question relative au compte épargne temps.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique transmettre la question de Monsieur Létin au service des ressources humaines dès réception de son mail explicatif.

**Monsieur Gérardin** indique que des vérifications doivent être effectuées au niveau des salles de l'UFR SEN concernant le porte-feutre disposé en dessous des tableaux blancs qui lui semble être dangereux pour les enseignants.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** prend note des observations techniques de Monsieur Gérardin et l'invite à faire part de ces informations au doyen de la composante concernée. Elle salue les membres du CSAS pour leurs signalements qui permettent d'améliorer le fonctionnement de l'établissement et anticiper les actions.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond à Madame Aubatin en lui indiquant que les travaux auront lieu afin de combler les trous situés après le dos- d'âne sur la route au niveau de l'UFR santé. Elle précise à Madame Aubatin qu'un travail de concertation avec la direction des ressources humaines s'effectue pour les postes BIATSS du pôle Guadeloupe. Elle indique que les doyens et les RAF sont accompagnés par la directrice des ressources humaines en ce sens.

**Madame Tassius** souhaiterait disposer d'une date pour la formation spécialisée du CSAS.

**Madame D'Arbaud** répond que les dates seront transmises dès que le règlement intérieur du CSAS sera réalisé.

**Madame Rémi** demande s'il est possible que des habitacles pour les protections périodiques soient disposés dans les sanitaires.

**Madame D'Arbaud** répond qu'elle prendra l'attache des composantes sur ce point.

**Madame Rémi** s'interroge sur l'absence des jours fériés dans l'application « hyperplanning ». Elle demande également s'il est possible de mettre à disposition du nouveau personnel un guide.

**Madame D'Arbaud** répond qu'elle prendra l'attache du service des ressources humaines sur ces questions.

**Monsieur Létin** pose une question concernant le CET sur l'application « Timmi absences ».

**Madame D'Arbaud** lui indique de prendre l'attache du service des ressources humaines.

**Monsieur Bagghi** salue l'organisation des « Erasmus Days » sur le Pôle Guadeloupe.

**Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 9h10.**